



Jeudi 15 septembre 2022

## **Gignac-la-Nerthe : évacuation de bâtiments à l'initiative de son maire**

Le Maire de Gignac-la-Nerthe a constaté des fissures au sein de l'hôtel de ville et un bâtiment adjacent et en a informé les services de l'État.

Il a pris l'initiative de faire valoir le principe de précaution et a décidé l'évacuation des usagers et populations dans un périmètre de 80 mètres autour de l'hôtel de ville à compter de demain, vendredi 16 septembre 2022.

L'école primaire Marie Mauron ex Célestin Arigon, bien que située légèrement au-delà, est également concernée.

Suite au signalement de Christian Amiraty, maire de la commune de Gignac-la-Nerthe, le préfet a diligenté le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) afin de disposer d'un diagnostic, dont les conclusions seront remises la semaine du 3 octobre 2022.

À ce stade, il n'a pas été établi de causalité entre les désordres affectant les deux bâtiments touchés et le tunnel du Rove.

Les services de l'État suivent ce dossier avec l'attention qui s'impose.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

